

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1807

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 1ER BIS

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , en cohérence avec la stratégie décennale des soins d'accompagnement mentionnée à l'article L. 1110-9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de cohérence des député.es membres du groupe LFI-NUPES vise à préciser que les objectifs de la schéma régional de santé relatifs à l'accès effectif aux soins d'accompagnement sont cohérent avec la stratégie décennale.

En effet, les projets régionaux de santé et leurs schémas sont à ce jour cohérents avec la stratégie nationale de santé. L'ajout d'un volet dédié aux soins palliatifs et d'accompagnement, en même temps que la mise en oeuvre d'une stratégie décennale spécifique, appelait donc une mise en

cohérence du premier avec la deuxième ; ce qui n'est pas explicitement garantie par la stratégie nationale de santé déjà existante. Cet amendement vise donc à assurer cette coordination.